



**Premières propositions du  
Conseil supérieur des programmes  
pour l'évaluation et la validation  
de l'acquisition du projet de socle  
commun de connaissances, de  
compétences et de culture**

**20 novembre 2014**

Ce document, comme ceux qui le précèdent (Charte des programmes, projet de Socle commun de connaissances, de compétences et de culture), ne vise pas une mise en application directe mais constitue un cahier des charges pour l'évaluation des acquis du socle et est porteur d'un certain nombre d'inflexions significatives en matière de pratiques évaluatives.

Il s'agit ainsi pour le Conseil supérieur des programmes d'engager une discussion indispensable avec tous les experts et praticiens de l'évaluation (professeurs, corps d'inspection, partenaires de l'école...) afin que les orientations présentées ci-dessous puissent se concrétiser au moment de la mise en œuvre des programmes curriculaires de cycle.

## Préambule : Idées directrices en matière d'évaluation des acquis des élèves

Le Conseil supérieur des programmes souhaite promouvoir une évaluation qui soit au service de l'amélioration de la qualité de la scolarité obligatoire. Il s'agit de construire un processus d'évaluation qui, à la fois, donne confiance aux élèves et à leurs familles et fasse confiance aux professeurs. Il s'agit aussi de construire une évaluation qui prenne au sérieux les apprentissages des élèves dans le cadre de la logique du socle commun.

L'évaluation consiste en **une collecte d'informations** sur des performances ou/et des comportements d'apprentissage des élèves. Ces informations sont recueillies en fonction d'objectifs précis d'apprentissage, fixés par les enseignants ou par des normes plus générales. Cette collecte s'exprime au moyen de descripteurs variés qui permettent de rendre explicite le niveau de maîtrise atteint par un élève et son écart (positif ou négatif) à un niveau de référence, la note n'étant qu'un des moyens possibles pour en rendre compte. Une telle explicitation assure qu'on puisse discuter collectivement des acquis et des difficultés d'un élève et définir, si nécessaire, les meilleures stratégies possibles que ce soit pour pallier des lacunes bien identifiées et reconnues ou pour valoriser des parcours remarquables. Cette discussion, ainsi nourrie par une évaluation claire et raisonnée, se réalise au sein de la communauté pédagogique et doit associer l'élève et, en fonction des enjeux, sa famille.

L'évaluation exige en amont de la formation un choix de démarches et d'instruments de mesure. Elle exige en aval une interprétation des informations recueillies et peut être accompagnée de conseils ou d'une prise de décision d'orientation. Les résultats et les analyses sont communiqués à tous les professionnels concernés et servent de base au dialogue avec l'élève et sa famille. L'évaluation doit être organisée en fonction de grands principes directeurs, que le présent texte se propose de définir, mais elle doit aussi et surtout se concrétiser par des pratiques en contexte et en situation. Dans ce cadre, **il faut absolument s'appuyer sur l'expertise individuelle et collective des enseignants et des différents professionnels présents dans les écoles et les établissements**. Il est nécessaire aussi de ne pas oublier que l'évaluation ne se comprend pleinement que si l'on veille à ce que ses modalités et résultats soient, à chaque fois, adaptés et expliqués aux destinataires. Elle ne signifie pas la même chose pour les élèves, les parents, les enseignants, les chefs d'établissement, les inspections, les partenaires de l'école... C'est en ce sens qu'elle constitue tout à la fois une réalité complexe qu'il faut placer au centre du travail collectif des communautés pédagogiques et un **instrument de dialogue avec les familles et les autres parties prenantes** du système scolaire (acteurs du périscolaire, partenaires locaux de l'école, institutions, chercheurs...).

Durant leur scolarité, les élèves vont rencontrer des évaluations qui assurent trois fonctions différentes : une fonction didactique et pédagogique en permettant de réguler les apprentissages et de dynamiser les activités au

sein des classes, une fonction de certification (l'essence même des examens), et une fonction d'aide aux choix en matière d'orientation. Ces trois modes d'évaluation sont articulés tout au long de la scolarité obligatoire :

. **L'évaluation comme activité constitutive de l'enseignement et de l'apprentissage.** Elle peut prendre de très nombreux aspects (formative ou sommative, avec ou sans notes...) afin de nourrir les dynamiques de classe et de permettre aux élèves de progresser. Ces modalités relèvent de savoir-faire, d'ajustements et de réglages qui sont des composants importants de la professionnalité des enseignants. Ceux-ci doivent impérativement être dotés d'une culture professionnelle de l'évaluation riche et variée, et pouvoir faire évoluer celle-ci tout au long de leur carrière — ce qui renvoie à la nécessité d'outiller les enseignants tant lors de leur formation initiale que via la formation continue.

. **L'évaluation de certification,** le plus souvent sommative, apparaît sous formes de notes, de commentaires ; elle représente un enjeu dans les relations avec la famille de l'élève. Elle est enregistrée dans un document officiel à caractère public (livret scolaire, diplôme). Elle se déroule après les apprentissages et valide des acquisitions — par exemple celles des connaissances et des compétences du socle commun.

. **L'évaluation qui prépare et instruit les choix de l'élève,** mais aussi les décisions qui sont prises le concernant dans le cadre réglementaire actuel (en matière de passage ou de redoublement, d'orientation vers une voie ou une filière, etc.). La logique curriculaire de socle et l'évaluation qui en procède devraient faire évoluer les principes et les pratiques d'orientation que définit ou qui illustrent ce cadre réglementaire.

Dans sa fonction d'aide à l'enseignement et à l'apprentissage, l'évaluation constitue une « **boîte à outils** » et un **ensemble de ressources pour l'élève comme pour l'enseignant**. En premier lieu, l'élève impliqué dans une situation d'apprentissage doit en connaître les objectifs puis les critères qui lui permettent de constater si les dits objectifs sont atteints ou non. Il lui faut aussi apprendre à évaluer lui-même ses travaux tout au long du déroulement de l'apprentissage, afin de se situer par rapport à une demande des enseignants ou à des consignes d'activité. A tout moment, à condition d'être accompagné pour le faire, il devrait pouvoir repérer ce qu'il sait et ce qui lui reste à apprendre, ainsi que corriger ses erreurs. **L'erreur ne doit pas être ressentie comme une faute mais analysée par tous comme un élément fournissant une information utile pour progresser.** Ceci contribue, avec toutes les autres activités de classe, à ce que l'élève prenne conscience des processus intellectuels qu'il mobilise pour apprendre : c'est à l'aune de cette connaissance sur lui-même qu'il acquiert de l'autonomie et de l'efficacité.

Dans cette même fonction, **l'enseignant, seul, ou mieux encore et de préférence dans le cadre d'un travail collectif,** conçoit les phases d'évaluation en même temps qu'il conçoit les situations d'apprentissage adaptées au contexte dans lequel il enseigne. Au cours de la réalisation des tâches ou des activités, il repère les difficultés rencontrées par les élèves de même que leurs réussites. A mesure qu'il observe les différents cheminements empruntés par les élèves, il analyse l'adéquation des démarches qu'il a proposées et, éventuellement, les réoriente ou les complète. Il utilise les informations qu'il a collectées pour permettre, dans le cadre des réflexions menées à l'échelle des établissements, une amélioration continue des apprentissages. Dans ce contexte, il est évident que l'enseignant doit pouvoir trouver les soutiens en matière d'accompagnement de sa pratique qui sont nécessaires à ce que son « outillage » soit efficace et susceptible d'évolutions. A cet égard, les potentialités offertes par le numérique constituent d'ores et déjà un test des capacités du système scolaire à inscrire les enseignants dans des dynamiques d'échange et de formation au service de nouveaux usages évaluatifs.

Dans une dernière phase du déroulement des démarches d'apprentissage se pose la question de la notation, instrument traditionnel de l'évaluation. Des travaux de recherche ont montré depuis longtemps que la note n'était pas une mesure parfaitement objective et neutre et qu'elle était relative au contexte, comme toutes les autres

modalités de l'évaluation (on évalue toujours en situation et pour des élèves particuliers). **Si le recours à une note chiffrée peut être en certains cas pertinent**, il est indispensable de réfléchir aux manières de la concevoir et de la moduler, notamment pour permettre qu'elle soit réellement indicative d'une situation d'un élève et non perçue exclusivement comme un moyen de récompense ou de sanction et un instrument de tri et de hiérarchisation sociale des élèves. D'autres mesures que la notation décimale peuvent également être envisagées. Quant à la pratique des moyennes de moyennes qui a pour conséquence un système de compensation généralisée, elle ne fournit aucune indication sur les apprentissages de l'élève et devrait donc être abandonnée. Afin de permettre une évolution significative des usages, **un travail collectif au sein des équipes éducatives au service d'une conception renouvelée de la notation doit être conduit**. Ce travail collectif peut se concevoir à l'échelle d'un établissement (par discipline ou/et par cycle), d'un groupe d'établissements, d'une académie... Dans tous les cas, il doit être accompagné par l'institution scolaire.

## Les neuf principes énoncés par le Conseil supérieur des programmes dans son projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture publié le 8 juin 2014

1. Donner à l'évaluation un statut clair et éviter qu'elle ne connaisse une expansion abusive aux dépens des enseignements eux-mêmes. Eviter les calculs artificiels de moyennes ou la multiplication excessive des items, qui font perdre le sens du projet global de formation.
2. Mettre en place une évaluation positive permettant de valoriser différents niveaux de réussite en établissant un bilan plus riche qu'une réponse binaire en termes de succès et d'échec.
3. Prendre en compte l'ensemble des compétences définies par le socle commun et ne pas se limiter à celles évaluées par les épreuves classiques.
4. Rechercher une procédure simple et cohérente associant une évaluation progressive des acquis des élèves à chaque fin de cycle et une validation terminale du socle commun. Mettre fin à la concurrence entre l'évaluation des programmes et l'évaluation du socle et assimiler la délivrance d'un brevet redéfini et la validation du socle.
5. L'école devant garantir à chaque élève un niveau de connaissances et compétences suffisant dans l'ensemble des domaines, éviter des mécanismes artificiels de compensation et définir un niveau au moins suffisant dans chaque domaine.
6. Privilégier des mécanismes d'évaluation qui constituent en même temps un outil favorisant une réflexion collégiale dans les écoles et les établissements. Définir des procédures garantissant l'équité des évaluations et des résultats.
7. Permettre, pour chaque type de connaissances et compétences évalué, d'identifier plusieurs niveaux de réussite. Le CSP fera des propositions en ce sens dans le cadre des programmes détaillés. Adapter chaque fois que nécessaire les modalités d'évaluation au domaine concerné.
8. Sans préjuger des conditions dans lesquelles les élèves ayant validé le socle pourront accéder aux classes de seconde, il faut permettre aux élèves qui ne l'auraient pas validé totalement en fin de scolarité au collège de le préparer à nouveau et de compléter par la suite cette validation.
9. La maîtrise progressive des connaissances et compétences ayant pour but de permettre aux élèves de réaliser, individuellement ou en groupes, des tâches complexes faisant appel à plusieurs domaines de formation, faire une place à ce type d'activités dans les procédures d'évaluation.

## Premières propositions du Conseil supérieur des programmes pour l'évaluation et la validation de l'acquisition du projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture

### 1. La validation du socle commun vaut attribution du diplôme national du brevet

L'acquisition par tous les élèves des connaissances, des compétences et de la culture définies dans le socle commun est la finalité principale de la scolarité obligatoire.

Cette acquisition est validée en principe, en fin de troisième des collèges, par l'obtention du diplôme national du brevet<sup>1</sup>.

La validation de l'acquisition du socle permet à l'élève de choisir sa voie de formation, professionnelle ou générale et technologique.

Si la validation n'est pas réalisée en fin de troisième, l'institution scolaire doit trouver les solutions de poursuite de formation afin d'assurer cette validation. Cette dernière, lorsqu'elle est réalisée, doit être prise en compte si un changement de voie de formation est souhaité par l'élève.

### 2. Aux domaines du socle commun correspondent des blocs de compétences non compensables entre eux pour l'évaluation et la validation de l'acquisition du socle commun

Le socle commun n'est ni la simple juxtaposition des disciplines enseignées ni une énumération d'items indépendants les uns des autres. Il est structuré selon cinq domaines qui définissent la culture commune devant être acquise à l'issue de la scolarité obligatoire.

**Chaque domaine permet l'identification d'un bloc de compétences générales, à l'exception du premier domaine où quatre blocs de compétences générales sont définis** (voir infra).

Chaque bloc de compétences est déclinable en compétences plus spécifiques. Ces déclinaisons seront définies dans les programmes, avec les principales connaissances qui leur sont associées.

<i>Domaines du socle</i>	<i>Blocs de compétences générales</i>
<b>Les langages pour penser et communiquer</b>	
- <i>Maîtriser la langue française</i>	<b>1. Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit</b>
- <i>Pratiquer des langues étrangères ou régionales</i>	<b>2. Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère ou régionale</b>
- <i>Utiliser des langages scientifiques</i>	<b>3. Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages scientifiques</b>
- <i>Communiquer, s'exprimer</i>	<b>4. Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps</b>
<b>Les méthodes et outils pour apprendre</b>	<b>5. S'organiser, coopérer, s'informer, construire ses outils</b>
<b>La formation de la personne et du citoyen</b>	<b>6. Exercer son sens moral et civique et son esprit critique</b>
<b>L'observation et la compréhension du monde</b>	<b>7. Observer, analyser, raisonner, réaliser</b>
<b>Les représentations du monde et l'activité humaine</b>	<b>8. Analyser, interpréter, représenter, créer</b>

Conformément aux principes de validation énoncés en préambule, la validation des acquis d'un bloc de compétences ne peut être compensée par la validation des acquis d'un autre.

<sup>1</sup> Les modalités d'attribution pour les candidats individuels ou les candidats à besoins particuliers font l'objet d'une réglementation spécifique.

Si aucune compensation n'est possible entre les huit blocs de compétences, les compensations sont en revanche admises entre les exigences internes à chacun d'entre eux ; elles relèvent de la responsabilité des équipes pédagogiques.

Ces principes de validation conduisent à la suppression du livret personnel de compétences.

### 3. Des évaluations bilans sont opérées régulièrement

La logique curriculaire suppose une acquisition progressive des connaissances et des compétences par l'élève, comme le rappelle l'intitulé des cycles : cycle des apprentissages fondamentaux, cycle de consolidation, cycle des approfondissements. Il s'agit d'un processus continu qui doit se poursuivre au-delà de la scolarité obligatoire. La vérification de cette maîtrise progressive des huit blocs de compétences est faite tout au long de la scolarité obligatoire et en particulier à la fin de chaque cycle.

Ainsi, à certains moments de l'année et nécessairement en fin de cycle, sont effectués des bilans des acquis. Ces bilans sont réalisés à partir d'observations d'activités de classes diversifiées, de situations d'évaluation sommative également diversifiées et, s'agissant des fins de cycle, d'exercices choisis dans une banque nationale et adaptés par l'équipe enseignante aux objectifs pédagogiques qu'elle s'est donnés. Ces bilans sont présentés en conseil de classe.

Ils permettent un suivi des progressions de l'élève et, à ce titre, peuvent faire apparaître des niveaux de maîtrise des acquis du socle définis à partir du tableau donné en annexe. Des expérimentations conduites dans plusieurs académies montrent qu'une évaluation comportant quatre niveaux de maîtrise donne satisfaction à beaucoup d'équipes enseignantes, mais d'autres systèmes peuvent être envisagés. En aucun cas, il ne doit s'agir d'une manière de créer un sur-socle et un sous-socle (d'où la nécessité de ne pas multiplier les niveaux) mais d'un outil d'objectivation des acquis et des lacunes d'un élève, au service des apprentissages.

Dans le cas d'une évaluation ayant conduit à juger insuffisant le niveau d'un élève, ou à craindre qu'il le devienne à brève échéance, toutes les stratégies de prévention comme d'accompagnement sont à mettre en œuvre dans le cadre normal de la classe ou dans des groupes réduits temporairement à cet effet et n'isolant pas l'élève de sa classe de rattachement.

**Les bilans n'ont pas vocation à conditionner le passage des élèves dans la classe supérieure mais ils constituent une information importante pour les élèves et leurs familles. Cette information n'a pas à faire l'objet d'une exploitation administrative qui pourrait conduire à une comparaison des résultats entre établissements.**

### 4. Les modalités de validation

Les informations nécessaires pour valider, en principe en fin de cycle 4, l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture sont collectées à partir de :

- deux projets personnels conduits l'un en classe de quatrième, l'autre en classe de troisième, impliquant une production (sur tout support), inscrits dans des champs disciplinaires différents et présentés oralement devant un jury ;
- une épreuve terminale d'examen anonymée, définie nationalement, à sujet national ou académique. Cette épreuve permet d'évaluer plusieurs compétences du socle, qui peuvent elles-mêmes renvoyer à plusieurs disciplines. Elle apporte une garantie d'objectivité aux yeux des élèves et des familles ;
- des situations d'évaluation certificative mises en œuvre au cours du cycle 4, conçues collectivement par les enseignants de chaque établissement à partir d'une banque nationale ou académique d'exemples.

Ces épreuves et situations doivent permettre de valider lors du dernier conseil de classe de l'année de troisième la maîtrise des huit blocs de compétences du socle. L'application du principe de non-compensation entre les blocs

implique que l'usage de la notation chiffrée soit repensée voire remplacé et exclut le recours aux coefficients qui induiraient la prééminence d'un bloc ou d'un autre.

Le Conseil supérieur des programmes suivra avec attention l'opérationnalisation de cette nouvelle certification relevant de la compétence de l'administration centrale.

Le socle commun définit une culture scolaire partagée permettant la poursuite d'études, la construction d'un avenir personnel et professionnel et préparant à l'exercice de la citoyenneté. Ainsi la validation de l'acquisition du socle peut s'accompagner, tout au long de la scolarité obligatoire, de la reconnaissance d'acquis spécifiques appréhendés dans le cadre scolaire pour chacun des domaines du socle. Ces acquis participent à la valorisation de chaque élève. Les modalités d'objectivation de ces acquis spécifiques sont à définir à partir des programmes par les équipes pédagogiques, des exemples en sont donnés dans le tableau en annexe.

## ANNEXE

Le tableau qui suit est un document provisoire permettant d'illustrer la démarche préconisée par le Conseil supérieur des programmes. Il décrit le niveau de maîtrise attendu à la fin de chacun des cycles. Le niveau de fin de cycle 4 est le niveau requis pour la validation de l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Le tableau présente des progressions types faisant état de manifestations de plus en plus complexes des compétences concernées. Toutefois, chaque élève évolue et progresse à son propre rythme tout au long de la scolarité.

Ce tableau sera réajusté à partir des programmes des cycles 2,3 et 4 et des éventuels amendements du socle en réponse à la consultation nationale.

<i>Domaines du socle</i>	<i>Blocs de compétences générales</i>	<i>Maîtrise attendue à l'issue du cycle 2</i>	<i>Maîtrise attendue à l'issue du cycle 3</i>	<i>Maîtrise attendue à l'issue du cycle 4 permettant la validation du socle</i>
<b>Les langages pour penser et communiquer</b> <i>- Maîtriser la langue française</i>	<b>Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française</b>	Faire à l'oral un récit structuré. Communiquer en se faisant comprendre devant la classe. Ecrire de manière autonome un texte court. Lire seul et dégager le thème et les grandes idées d'un texte adapté à l'âge de l'élève.	Raconter, présenter des projets, des idées, des informations, interagir à l'oral de façon claire et cohérente. Relater une histoire, rendre compte d'événements au moyen d'un texte écrit compréhensible. Lire et dégager les informations principales et les visées de textes de genres variés.	Présenter des informations, formuler des idées, des hypothèses, interagir à l'oral de façon argumentée en employant une langue adaptée à la situation de communication. Utiliser l'écrit pour rechercher ou stabiliser des idées ou des connaissances. Rédiger dans une langue correcte des textes structurés et adaptés à leur visée. Lire et repérer les intentions, dégager les implicites dans des textes de genres variés.
<i>- Pratiquer des langues étrangères ou régionales</i>	<b>Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère ou régionale</b>	A l'oral, comprendre et utiliser des énoncés très simples et de la vie quotidienne.	A l'oral et à l'écrit, utiliser et comprendre des termes simples et des expressions élémentaires sur des sujets familiers.	Communiquer lors de tâches simples et habituelles. Produire un énoncé simple et court. Comprendre le sens général de documents écrits et oraux simples dans leur contexte culturel.

- Utiliser des langages scientifiques	<b>Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages scientifiques</b>	Calculer à l'écrit et mentalement en utilisant des additions, des soustractions et des multiplications simples. Utiliser les unités usuelles de mesure. Lire et utiliser un tableau de données. Localiser des lieux sur une carte. Lire un plan de transport.	Effectuer des mesures et des calculs élémentaires. Utiliser des représentations graphiques simples : extraire des informations, organiser des données. Exprimer symboliquement un algorithme linéaire simple. Lire et élaborer une carte légendée.	Maîtriser le calcul et contrôler la vraisemblance des résultats. Utiliser et produire des représentations (graphiques, tableaux, schémas ...) adaptées à la situation : organiser, analyser, exploiter des données. Schématiser des relations de cause à effet. Réaliser des programmations simples à l'aide d'un logiciel.
- Communiquer s'exprimer	<b>Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps</b>	S'engager dans une production à caractère artistique pour exprimer sa créativité. Maîtriser quelques conduites motrices et s'engager dans des actions expressives et de performance.	Produire une création artistique en utilisant la technique de son choix. S'engager dans un projet d'entraînement physique pour améliorer ses performances ou sa prestation.	Mobiliser les techniques élémentaires relevant de diverses formes d'expression pour traduire une intention, un projet, une émotion.
<b>Les méthodes et outils pour apprendre</b>	<b>S'organiser, coopérer, s'informer</b>	Effectuer une recherche simple sur internet. Respecter les consignes. Participer à un travail de groupe.	Chercher l'information en vérifiant ses sources. Planifier et mener à terme son travail. Commencer à savoir s'autoévaluer dans des situations simples. Contribuer activement à la mise en œuvre d'un projet collectif.	Traiter l'information et réaliser ses travaux de manière autonome et méthodique. S'intégrer et coopérer dans un projet collectif. Maîtriser les outils numériques usuels.
<b>La formation de la personne et du citoyen</b>	<b>Exercer son sens moral et civique et son esprit critique</b>	Identifier et nommer ses émotions et ses sentiments, savoir qu'il existe d'autres moyens que la violence pour gérer les conflits. Prendre part à l'élaboration de règles de vie de classe et les respecter. Identifier les droits et devoirs de l'élève et de l'enfant. Distinguer le juste de l'injuste en se référant à des valeurs partagées. Participer à un projet à visée civique.	Exprimer ses émotions, en comprendre les motifs, agir de manière responsable dans son quotidien. Respecter l'égalité entre les hommes et les femmes, respecter et reconnaître les différences. Comprendre et appliquer les normes de vie collective. Nommer les grands principes d'une société démocratique. Débattre et être capable de remettre en question ses jugements initiaux. Respecter ses engagements envers soi-même et les autres.	Exprimer ses émotions et les contrôler, gérer de manière non violente les situations conflictuelles. S'approprier et mettre en œuvre les règles et les valeurs d'une société démocratique, connaître le principe de laïcité. Argumenter autour de questions de société, confronter son jugement, justifier ses choix. Adopter un comportement responsable vis à vis de l'environnement et de la santé.

<b>L'observation et la compréhension du monde</b>	<b>Observer, analyser, raisonner, réaliser</b>	Observer, décrire et s'interroger sur quelques phénomènes naturels.	Observer une situation, poser des questions précises et cohérentes. Mener un raisonnement simple semblable à une démarche déjà rencontrée. Mettre en œuvre une démarche d'investigation par l'expérimentation. Mettre en œuvre un protocole simple.	Mobiliser ses connaissances, utiliser les informations pertinentes à la compréhension d'une situation. Choisir et adapter à la situation une démarche déjà rencontrée. Concevoir et créer des objets répondant à des besoins, maîtriser les techniques employées.
<b>Les représentations du monde et l'activité humaine</b>	<b>Analyser interpréter, représenter, créer</b>	Distinguer le passé récent du passé éloigné, l'environnement proche de l'environnement lointain. Réaliser un objet technique en étant guidé.	Situer les sociétés et civilisations dans le temps et dans l'espace. Décrire quelques grandes caractéristiques des sociétés du passé, de lieux géographiques, de milieux naturels, d'environnements, de créations littéraires, artistiques ou techniques. Faire appel aux œuvres étudiées et à son imagination pour produire un objet artistique ou technique.	Construire la notion de temps historique. Comprendre l'interdépendance entre humanité et nature. Comprendre comment les femmes et les hommes aménagent les espaces de vie, les enjeux du développement durable et du changement climatique. Procéder à une analyse comparative simple. Développer ses compétences d'analyse et d'interprétation des faits, des œuvres et productions humaines. Mettre en œuvre sa démarche créative et en mesurer le caractère personnel.
<b>Acquis spécifiques de l'élève dans les blocs de compétences générales : les exemples ci-dessous sont donnés à titre illustratif</b>				
<b>Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française</b>		S'exprime à l'oral et à l'écrit avec aisance, explicite sa pensée, débat, argumente en utilisant un registre et un lexique adaptés à la situation, au sujet et au public. Maîtrise différents procédés d'écriture.		
<b>Exercer son sens moral et civique et son esprit critique</b>		S'est engagé dans une action citoyenne dans le cadre de la vie de l'établissement.		
<b>Analyser interpréter, Représenter, créer</b>		Est capable de réaliser un objet technique original en prenant en compte les conditions de son recyclage.		